I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Gestion durable et équilibrée des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire.

Objet : Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Plan Directeur Urbanisme (PDU) de la ville de Tchaourou.

Référence du marché : PI_RADE_101800

AOON N° : 51/001/2025/MC-TCH/PRMP/SP-PRMP

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Tchaourou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 31 janvier 2025.
2. La commune de Tchaourou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADEC NON AFFECTE, afin de financer la gestion durable et équilibrée des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Plan Directeur Urbanisme (PDU) de la ville de Tchaourou et le Zonage et Règlement d'urbanisme.
3. Les prestations comprennent le diagnostic territorial, l'analyse prospective, les perspectives et orientations, l'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme et le zonage et règlement d'urbanisme
4. Le délai de réalisation de la mission est de six (06) mois.

BON A LANCER
CCMP COMMUNE DE TCHAOUROU

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluations	**Note pour le critère**	**Sous critères d'évaluation et note**	**Moyens de preuve à fournir par le candidat**
1.Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	-Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM=00 points ; -Inscription du domaine des prestations sur le RCCM=10 points ;	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours	25	**Ancienne firme** Avoir réalisé au moins cinq (05) expériences générales d'études (5 points par mission justifiée) **Nouvelle firme** Expérience justifiée du personnel clef (5 expériences) -un urbaniste sénior (Chef de mission) niveau Bac + 5 (4 points) ; -un architecte et ou urbaniste, spécialiste des questions de protection et de sauvegarde du patrimoine, niveau Bac + 5 (3,5 points) ; -un géographe spécialiste en aménagement du territoire et planification urbaine ayant un niveau Bac + 5 (2,5 points) ; -un sociologue (Bac + 5) (2,5 points)	***Pour les anciens cabinets*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles + la page de garde et de signature des contrats +diplôme du personnel d'encadrement

BON A LANCER
CCMP COMMUNE DE TCHAOUROU

		-un environnementaliste (Bac + 5) (2,5 points) ; -un cartographe spécialiste en géo-information, SIG et analyse de territoire (Bac + 5) (2,5 points) ; -Un ingénieur spécialiste en génie civil / infrastructures voirie, réseaux urbains divers, ouvrages d'art (Bac + 5) (2,5 points) ; -Un juriste/urbaniste, (Bac + 5) (2,5 points) ; -Un économiste statisticien/ planificateur (Bac + 5) (2,5 points) ; Expérience non justifiée du personnel (0 point).	
3. Nombre d'expérience spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations en cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).	50	**Ancienne firme** Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de PDU 0 expérience : 0 oint 1 expérience : 30 points 2 expériences : 50 points **Nouvelle firme** Fournir pour chaque membre du personnel trois (03) expériences spécifiques -un urbaniste sénior (Chef de mission) niveau Bac + 5 (8 points) ; -un architecte et ou urbaniste, spécialiste des questions de protection et de sauvegarde du patrimoine, niveau Bac + 5 (7 points) ; -un géographe spécialiste en aménagement du territoire et planification urbaine ayant un niveau Bac + 5 (5 points) ;	***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles+ la page de garde et de signature des contrats +diplôme du personnel d'encadrement

BON A LANCER
CCMP COMMUNE DE TCHAOUROU

		-un sociologue (Bac + 5) (5 points) ; -un environnementaliste (Bac + 5) (5 points) ; -un cartographe spécialiste en géo-information, SIG et analyse de territoire (Bac + 5) (5 points) ; -Un ingénieur spécialiste en génie civil / infrastructures voirie, réseaux urbains divers, ouvrages d'art (Bac + 5) (5 points) ; -Un juriste/urbaniste, (Bac + 5) (5 points) ; -Un économiste statisticien/ planificateur (Bac + 5) (5 points) ; Expérience non justifiée du personnel (0 point)	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/ firme	5	Pas de note de présentation du Cabinet et organigramme de structure = 0 point Présence de note de présentation du cabinet et organigramme de structure = 2 points ; **Cohérence** entre note de présentation du cabinet et organigramme de structure = 5 points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure.

BON A LANCER
CCIAP COMMUNE DE TCHAOUROU

5

5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	Liste du personnel -un urbaniste sénior (Chef de mission) niveau Bac + 5 (2 points) ; -un architecte et ou urbaniste, spécialiste des questions de protection et de sauvegarde du patrimoine, niveau Bac + 5 (1 point) ; -un géographe spécialiste en aménagement du territoire et planification urbaine ayant un niveau Bac + 5 (1 point) ; -un sociologue (Bac + 5) (1 point) -un environnementaliste (Bac + 5) (1 point) ; -un cartographe spécialiste en géo-information, SIG et analyse de territoire (Bac + 5) (1 point) ; -Un ingénieur spécialiste en génie civil / infrastructures voirie, réseaux urbains divers, ouvrages d'art (Bac + 5) (1 point) ; -Un juriste/urbaniste, (Bac + 5) (1 point) ; -Un économiste statisticien/ planificateur (Bac + 5) (1 point).	Liste du personnel et curriculum vitae daté et signé, copie légalisée des diplômes et pièce d'identité du personnel en cours de validité.
Total	100		

BON A LANCER
LCMP COMMUNE DE TCHAOUROU

La note minimale requise pour être présélectionné est 60 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Tchaourou Tél : 01 97 98 35 02 ; E-Mail : prmp.tchaourou@mairie.bj et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat**

Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Tchaourou sis au bâtiment principal de ladite commune de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du...07/04/2025..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **sis au bâtiment principal**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER
COMMUNE DE TCHAOUROU

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la Commune de Tchaourou sis bâtiment annexe principal au plus tard le .....30/04/2025.....

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après salle de réunion de la mairie de Tchaourou **le** .....30/04/2025..... **à 10 heures 30 minutes** heure locale.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et

exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER
CCMP COMMUNE DE TCHAOUROU

Tchaourou, le ...02/04/2025...

La Personne Responsable des Marchés Publics

COMMUNE DE TCHAOUROU
LA PRMP
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Bernard MATCHI